

PERTURBATEURS ENDOCRINIENS : L'UIPP ET L'ECPA DÉPLORENT LES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

Alors que la Commission Européenne vient de publier les critères de définition des perturbateurs endocriniens, qui s'appliqueront à toutes les substances chimiques dont les produits de protection des plantes, l'UIPP se joint à l'ECPA (European Crop Protection Association) pour faire part de sa déception et de son inquiétude.

Il est regrettable que la Commission n'ait pas saisi cette opportunité **pour développer un ensemble de critères scientifiques qui distingue clairement les substances préoccupantes de celles qui ne le sont pas**. La proposition présentée ce jour pourrait conduire à des interdictions de produits phytos dont les propriétés endocriniennes sont semblables à celles de produits de tous les jours comme le café.

L'ECPA et l'UIPP avaient espéré que la Commission prendrait en compte toutes les informations scientifiques disponibles et pertinentes sur le sujet, notamment la **puissance** des effets de chaque substance, notre **exposition** à celle-ci, la **sévérité** et la **réversibilité** ou non des effets sanitaires.

En effet, les perturbateurs endocriniens peuvent et doivent être traités comme toutes les autres substances potentiellement préoccupantes : faire l'objet d'une évaluation des risques en tenant compte à la fois du danger et de l'exposition.

L'industrie déplore par ailleurs que **l'impact socio-économique** de ces dispositions n'ait **pas été pris en compte** de l'aveu même de la Commission Européenne.

Nous redoutons fortement qu'avec cette seule définition les agriculteurs européens soient privés de **solutions essentielles** à la lutte contre les ravageurs et les maladies des cultures **sans pour autant renforcer la protection des consommateurs ou de l'environnement**.

« L'objectif partagé par tous est de continuer de préserver la santé publique et l'environnement, et d'assurer un haut niveau de protection. Tout comme il est primordial d'assurer une production alimentaire suffisante en quantité et en qualité, ce qui pourrait être remis en cause par ces propositions » affirme Eugénia Pommaret, directrice générale de l'UIPP. **« Nous souhaitons que le point de vue et la contribution de nos entreprises soient entendus lors des prochaines étapes de cette procédure »**.

Service de presse

Julie Chaouat : 01 42 12 28 66 - jchaouat@proteines.fr / Charles Collet : 01 42 12 81 966 - ccollet@proteines.fr

À propos de l'UIPP :

L'Union des Industries de la Protection des Plantes est une association professionnelle regroupant 21 entreprises qui mettent sur le marché et commercialisent des produits phytopharmaceutiques à usage agricole.

Depuis le 31 mai 2012, les engagements de service de l'UIPP sont certifiés par AFNOR Certification selon le référentiel « Quali'OP » spécifique aux organisations professionnelles. Ce référentiel fait reconnaître le savoir-faire et le professionnalisme de l'UIPP et atteste du respect d'engagements de services concrets et mesurable.



Pour nous suivre : www.uipp.org, Twitter : @UIPPorg